



- Communiqué de presse -

19/03/24

Nouvelle qualification OPQIBI en « Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) »

Pour faire face aux conséquences du changement climatique sur la ressource en eau (sécheresses, pénuries d'eau), la REUT - Réutilisation des Eaux Usées Traitées - se présente comme une solution efficace et indispensable. Or, en France, moins de 1% des eaux usées sont recyclées, alors que la REUT est largement adoptée dans des pays comme Israël (90%), l'Espagne (14%) ou même l'Italie (8%).

C'est pourquoi l'investissement massif dans la REUT est l'un des principaux axes du plan Eau présenté par le Gouvernement en mars 2023. L'ambition est de passer à 10% d'eau traitée réutilisée d'ici à 2030.

C'est dans ce contexte que l'OPQIBI vient de mettre en place une nouvelle qualification afin de permettre aux maîtres d'ouvrage d'identifier les prestataires d'ingénierie compétents :

➔ **[0808 : « Etude de projet de réutilisation des Eaux Usées Traitées \(REUT\) »](#)**

A propos de l'OPQIBI

L'OPQIBI est l'Organisme de Qualification de l'Ingénierie. Créé en 1969, il s'agit d'un organisme « tierce partie » indépendant composé de 22 membres représentant les donneurs d'ordre (AITF, ATTF, FFB, FNTP, ENGIE, SCOP BTP, IHF, SNCF Réseau, SIAAP, UNARC, USH, Ville de Paris), les prestataires d'ingénierie (CINOV, SYNTEC-INGENIERIE) et les institutionnels (AFITE, AICVF, AQC, ASTEE, ATEE, Planète-CSCA, SNIPF, UNSFA). Association loi 1901, il dispose de protocoles avec les Ministères en charge de la construction, de l'environnement et de l'Industrie.

L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie, à titre principal ou accessoire, dans les domaines de la construction (bâtiment et infrastructure), de l'environnement et de la performance énergétique.

Une qualification OPQIBI atteste de la compétence d'une structure (personne morale) pour réaliser une prestation déterminée. Elle a pour objectif de sécuriser les clients dans leurs choix de prestataires capables de mener à bien leurs projets.

Une qualification est attribuée sur la base des critères suivants :

- Critères légaux, administratifs, juridiques et financiers
- Critères techniques liés aux moyens d'une structure (moyens humains, matériels et méthodologiques)
- Critères techniques liés aux références d'une structure (attestations clients, contrats et justificatifs techniques)

L'OPQIBI compte actuellement **3 050 structures d'ingénierie qualifiées** de toutes tailles, dont plus de 400 pour le domaine de l'Environnement et plus de 100 dans le secteur de l'Eau.

Pour en savoir plus : www.opqibi.com

Contact Presse :

Stéphane MOUCHOT - 01.55.34.96.33 - opqibi@opqibi.com